

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/09/2018

Le 24 septembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplaçant Christian BAISE), Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Olivier EYRAUD, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Anny SANLAVILLE), Marc PECHOUX (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Frédéric VALLOS

OBJET : ASSAINISSEMENT - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, présente au conseil communautaire les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, collectif et non collectif, pour exercice 2017.

Il est précisé que ces rapports seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article L.1411-13 du CGCT à savoir au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies.

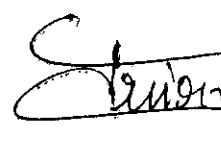
Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies et sur le site Internet de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service de l'Assainissement pour l'année 2017 ;
- **DE DECIDER** que ces rapports seront mis à la disposition du public au siège de la Communauté et dans chacune des mairies et que le public en sera avisé par voie d'affichage aux portes de la Communauté et des mairies ainsi que sur le site Internet de la Communauté.

A Trévoux, le 24/09/2018

Le Président,
Bernard GRISON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **27 SEP. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180924-2018C103-AS
Affichage le : **27 SEP. 2018**